

Département Formation

Immeuble Jacques BONNO - I.J.B. Bât. B 1^{er} étage - Rue Bernière à Pirae (à côté du Stade Pater)

2 40 43 86 46 ou 40 43 86 48 Email : weillina.reva@jeunesse.gov.pf

FORMATION AU B.P.P.E.S.

Brevet Professionnel Polynésien d'Éducateur Sportif

MENTION « TENNIS »

du 08 octobre 2018 au 29 mars 2019

PRESENTATION DE LA FORMATION

CALENDRIER

Les 27 et 28 juin 2018 : Test technico-tactique de niveau 15/4

⇒ pré-requis pour entrer en formation organisé par la Fédération tahitienne de Tennis

Du 4 juin au 3 août 2018 : inscription

Du 20 au 24 août 2018 : sélection pour entrer en formation et positionnement des admis

Du lundi 8 octobre 2018 au vendredi 29 mars 2019 : formation (25 semaines)

PRESENTATION DU DIPLOME

LE BREVET PROFESSIONNEL POLYNESIEN D'EDUCATEUR SPORTIF (BPPES) MENTION TENNIS est un diplôme de NIVEAU IV (baccalauréat) créé par la Polynésie française en 2017.

IL EST REGLEMENTE PAR:

- l'arrêté n°321 / CM du 19 mars 2015 portant création et organisation du BPPES;
- l'arrêté n°926 / CM du 22 juin 2017 portant création et organisation de la MENTION « TENNIS » du BPPES.

Le diplôme confère à son titulaire des **competences pour** :

- **ENCADRER, ANIMER ET ENSEIGNER EN AUTONOMIE** des activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités du Tennis à l'égard de tout public, en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- CONDUIRE DES CYCLES D'ENTRAINEMENT ET DE PERFECTIONNEMENT individuels et collectifs à finalité compétitive ;
- PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE organisatrice de l'activité, notamment à l'organisation des activités et à l'entretien du matériel et des installations

PUBLIC CIBLE PAR LA FORMATION

La formation s'adresse à des stagiaires âgés de 18 ANS MINIMUM à l'entrée en formation, qui sont :

- soit **SANS EMPLOI**, pratiquant régulièrement le tennis et ayant un **PROJET PROFESSIONNEL** dans ce champ;
- soit ENSEIGNANTS DU TENNIS MAIS SANS QUALIFICATION PROFESSIONNELLE permettant cet enseignement;
- soit en situation professionnelle dans un autre secteur, ayant un PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE.

Pour des motifs tant pédagogiques que techniques, elle accueillera 16 stagiaires au PLUS à temps plein.

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour être candidat, il faut :

1) SOIT ETRE TITULAIRE:

- du brevet d'initiateur fédéral de Tennis délivré par la Fédération tahitienne de tennis;
- du brevet d'initiateur de Tennis 1 er degré délivré par la Fédération française de Tennis ;
- du CQP (certificat de qualification professionnelle) « assistant moniteur de Tennis »;

SOIT JUSTIFIER D'UNE EXPERIENCE D'ENCADREMENT de 400 heures minimum auprès d'un ou plusieurs clubs, situés ou non en Polynésie française ;

2) ET:

- soit être classé ou avoir été **CLASSE 15/4** minimum ;
- soit reussir un test technico-tactique justifiant d'un niveau de jeu correspondant au classement 15/4.

SELECTION A L'ENTREE EN FORMATION

Les épreuves de sélection ont pour objectif de retenir les candidats les plus APTES et les plus MOTIVES.

Le niveau technique du candidat étant garanti par les exigences préalables à l'entrée en formation, la sélection repose sur :

1) UNE EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Le candidat répond à des questions à partir d'un texte en relation avec le sport.

L'objectif est de sélectionner des candidats aptes à participer à cette formation de niveau IV, capables de :

- comprendre un texte, en repérer les éléments pertinents,
- exposer clairement un point de vue, l'argumente de façon cohérente,
- rédiger de façon lisible et compréhensible.

2) UN ENTRETIEN DE MOTIVATION

Le candidat participe à un entretien avec des membres du jury, ayant pour objectif d'évaluer son projet professionnel, son experience, son niveau de pratique ainsi que ses motivations.

POSITIONNEMENT DES ADMIS EN FORMATION

Programmée tout de suite après l'admission en formation, le positionnement a pour objectif de situer le candidat admis par rapport au référentiel du diplôme afin d'établir un **PARCOURS INDIVIDUALISE DE FORMATION.**

A l'issue du positionnement, l'I.J.S.P.F. propose au futur stagiaire :

- soit de suivre la formation dans son intégralité;
- soit d'être allégé d'une partie de la formation. Attention! Les allègements ne dispensent pas des épreuves de certification.

ARCHITECTURE DE LA FORMATION

La formation (hors allègements) comprend:

- **357 HEURES** en Centre de formation, dont :
 - ⇒ 327 HEURES DE COURS SUR 5 MODULES DE FORMATION (M.F.)
 - ⇒ 30 heures réservées à la coordination pédagogique ;
- 415 HEURES DE STAGE PRATIQUE (ou 150 heures minimum pour les non demandeurs d'emploi)
- **30** HEURES DE FORMATION AU BREVET FEDERAL d'arbitre ou juge-arbitre.

	VOLUMES HORAIRES
M.F.1 Communication et gestion de projet	66
M.F.2 Secteur d'activité et cadre réglementaire	54
M.F.3 Connaissance et gestion du public	73,5
M.F.4 Approche pédagogique en tennis	82,5
M.F.5 Entrainement et perfectionnement sportifs en Tennis	51
Sous-total M.F.	327
Coordination pédagogique	30
Total Centre de formation	357
Stage pratique	415
Formation fédérale d'arbitre et juge-arbitre	30
TOTAL GENERAL	802

(ou 150h minimum)

UNITES CAPITALISABLES (U.C)

Le diplôme s'obtient par capitalisation de 6 UNITES:

HAUTEC CARITALICADIES	UC1 : participer au fonctionnement de la structure					
UNITES CAPITALISABLES TRANSVERSALES	UC 2 : conduire un projet d'action					
IKANOV EROALES	UC 3 : préparer une action d'animation					
UNITES CAPITALISABLES	UC 4 : encadrer un groupe dans la mention					
SPECIFIQUES	UC 5 : conduire une action éducative dans la mention					
A LA MENTION ((TENNIS))	UC 6 : conduire un cycle de perfectionnement sportif dans la mention					

- ⇒ Les évaluations sont organisées **EN COURS DE FORMATION**.
- ⇒ Sous réserve de validation par le jury d'examen, les U.C. seront évaluées via 3 EPREUVES :

ÉPREUVES CERTIFICATIVES	NATURE DE L'EVALUATION	UNITÉS DE COMPÉTENCES CERTIFIEES		
EPREUVE 1 Conception et mise en ceuvre d'un projet de	Production d'un dossier portant sur l'organisation d'un projet <u>réalisé</u> au sein de sa structure : école, club, fédération	UC1 Etre capable de participer au fonctionnement de la structure		
développement ou de promotion du tennis	Présentation du bilan et entretien	UC2 Etre capable de conduire un projet d'action		
EPREUVE 2	Production d'un document sur un cycle de	UC3 Etre capable de préparer une action d'animation		
Conception et mise en œuvre d'un cycle	séances d'apprentissage avec progression pédagogique adaptée au public	UC4 Etre capable de d'encadrer un groupe en tennis		
d'apprentissage en tennis	Conduite d'une séance , suivie d'un entretien	UC5 Etre capable de conduire une action éducative en tennis		
EPREUVE 3 Conception et mise en œuvre d'un cycle	Production d'un document sur un cycle de séances d'entrainement avec progression pédagogique adaptée au public	UC6 Etre capable de conduire un cycle de perfectionnement sportif en		
d'entraînement en tennis	Conduite d'une séance , suivie d'un entretien	tennis		

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE LA FORMATION

La formation dure 25 semaines a temps complet, du 8 octobre 2018 au 29 mars 2019, en alternance entre:

- formation en Centre, à l'I.J.S.P.F.,
- et stages au sein d'établissements scolaires et de clubs de tennis, préalablement agréés.

Lors des semaines d'alternance:

- LES COURS SONT PROGRAMMES LE MATIN, par séquences de 3 heures, de 9h00 à 10h30 et de 10h45 à 12h15,
- Le stage pratique est à réaliser les après-midis, voire le samedi matin.

PLANNING HEBDOMADAIRE

S 1	S2	\$3	S4	\$5	S6	S7	S8	S9	\$1	0	S11	\$12	\$13
du 08/10/ 2018 au 26/10			du 29/10 au 03/11	du 05 au 09/11	du 12/11 au 07/12				(du 10 au 21/12		du 24/12/18 au 05/01/ 2019	
Centre			Stage en club	Formation fédérale	Alternance Centre et stage en Club et scolaire					Centre		Stage en club	
\$14	\$15	\$16	\$17	\$18	\$19	\$20	\$21		\$22	22 S23			\$25
	du 07/01 au 16/02				du 18 au 23/0		du 25/02 au 29/03/ 2019						
Alte	Alternance Centre et stage en Club et scolaire				Stage en clu		Alternance Centre et stage en Club et scolaire						

CONTENUS DE FORMATION

M.F.1 COMMUNICATION ET GESTION DE PROJET (66 HEURES)

- 1. Production de documents à l'aide de l'outil informatique
- 2. Utilisation d'internet pour constituer une base documentaire
- 3. Techniques de communication orale
- 4. Méthodologie de projet
- 5. Organisation d'un évènement

M.F.2 SECTEUR D'ACTIVITE ET CADRE REGLEMENTAIRE (54 HEURES)

- 1. Forme juridique des structures d'emploi du B.P.P.E.S.
- 2. Règlementation des établissements accueillant du public
- 3. Tennis dans le cadre scolaire
- 4. Fédération Tahitienne de Tennis
- 5. Matériel, sécurité et gestion des risques
- 6. Histoire, équipements et règles du tennis
- 7. Esprit sportif et la valeur du sport
- 8. Dopage et comportements à risque
- 9. Principes de laïcité

M.F.3 CONNAISSANCE ET GESTION DU PUBLIC (73,5 HEURES)

- 1. Caractéristiques du pratiquant
- 2. Fonctionnement anatomophysiologique du pratiquant
- 3. Publics particuliers

- 4. Tennis et Handicap
- 5. Tennis ado et Galaxie Tennis
- 6. Beach tennis / Street tennis

M.F.4 APPROCHE PEDAGOGIQUE EN TENNIS (82,5 HEURES)

- 1. Approche générale de l'enseignement
- 2. Action pédagogique selon le milieu d'intervention et le niveau des pratiquants
- 3. Individualisation de l'entraînement
- 4. Managérat en compétition

M.F.5 ENTRAINEMENT ET PERFECTIONNEMENT SPORTIFS EN TENNIS (51 HEURES)

- 1. Fondamentaux du tennis
- 2. Conception de l'entraînement
- 3. Préparation physique du tennisman
- 4. Développement des qualités mentales

COUTS DE FORMATION ET POSSIBILITES DE PRISE EN CHARGE

Se renseigner directement auprès du Département Formation de l'I.J.S.P.F.

Les coûts de formation sont estimés à environ 4 000 000 F.

Le Pays contribuant, via l'I.J.S.P.F., au financement de cette action à hauteur de, environ, 1 500 000 F, la participation financière par stagiaire est évaluée à 260 000 F.

Les stagiaires bénéficiant du statut de « demandeurs d'emploi en formation professionnelle » du S.E.F.I. devraient bénéficier :

- d'une **PRISE EN CHARGE PRATIQUEMENT TOTALE DES COUTS DE FORMATION**, une participation financière étant néanmoins demandée au stagiaire ;
- et d'une **INDEMNISATION MENSUELLE** brute de 80 000 F à 100 000 F CFP, selon l'âge et le fait d'avoir ou non un ou des enfants à charge.
 - ❖ 70 000 F pour les 18 à 25 ans sans enfant à charge;
 - * 78 000 F pour les 18 à 25 ans avec enfant(s) à charge ;
 - * 82 000 F pour les 26 ans et plus sans enfant à charge ;
 - 90 000 F pour les 26 ans et plus avec enfant(s) à charge.